

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aiserey, le 3 novembre 2022

OPÉRATION DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ AU PASSAGE À NIVEAU D' AISEREY (21)

SNCF Réseau, gestionnaire du Réseau ferré national, fait de la sécurité aux passages à niveau l'une de ses priorités, et renforce chaque année sa politique de sécurisation et de prévention.

Une opération de sensibilisation aux règles de sécurité à respecter aux abords d'un passage à niveau a été organisée par SNCF Réseau, la Préfecture de Côte-d'Or et les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), en présence notamment d'Olivier GERSTLÉ, Directeur de Cabinet du Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dominique JANIN, Maire d'Aiserey et Jérôme GRAND, Directeur territorial SNCF Réseau Bourgogne-Franche-Comté.

RAPPELER LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE AUX PASSAGES À NIVEAU

L'objectif de cette opération : faire évoluer les comportements des usagers de la route (automobilistes, chauffeurs routiers, piétons, cyclistes...) pour réduire les accidents.

Les passages à niveau en France sont traversés chaque jour par 16 millions de véhicules.

Un passage à niveau n'est pas un carrefour ordinaire. C'est un croisement entre la route et le fer. Il n'est pas dangereux si l'on respecte la signalisation et les règles du Code de la route :

- Un train roule vite, jusqu'à 160 km/h sur les voies avec des passages à niveau, même en ville.
- Le conducteur d'un train ne peut pas arrêter à temps son train lorsqu'il voit un obstacle. Un train est très lourd, 1 500 tonnes, voire plus. Ainsi, **un train lancé à 100 km/h met environ 1 km pour s'arrêter, soit 10 fois plus qu'une voiture.**

Par conséquent, **ne pas respecter ces règles de sécurité, c'est mettre sa vie en danger.**



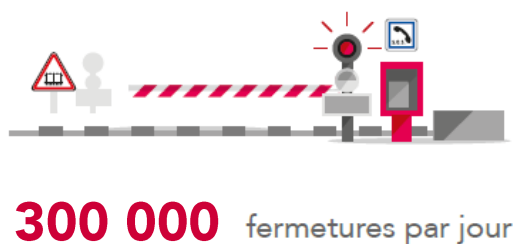
A l'approche d'un passage à niveau, les consignes de sécurité sont les suivantes :

- Ralentissez.
- Arrêtez-vous avant le feu dès qu'il clignote au rouge, sous peine d'être en infraction.
- Ne vous arrêtez jamais sur la voie ferrée.
- Avant de vous engager sur le passage à niveau, assurez-vous de pouvoir vous dégager rapidement du passage à niveau, en particulier si la route est encombrée.

UN OBJECTIF : FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS POUR RÉDUIRE LES ACCIDENTS

En effet, en France, **98% des accidents qui surviennent lors du franchissement d'un passage à niveau sont liés au non-respect du Code de la route**, à une vitesse d'approche excessive ou à des comportements à risque, tels que le franchissement alors que le feu rouge clignote ou à des passages en chicane alors que les barrières sont déjà baissées.

Sur les 2% restants, les accidents sont principalement des bris de barrières dus à des actes de malveillance ou à la perte de chargements (remorques, poids lourds).



SNCF Réseau consacre près d'1 M€ tous les ans pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès du grand public.

Chaque année, **120 M€ sont dédiés à la maintenance des 15 000 passages à niveau du réseau ferré national et SNCF Réseau recherche en permanence des dispositifs innovants** : vidéo protection, barrières à leds, détecteurs d'obstacles, filets sous barrières...

SNCF Réseau **a investi 31 M€ en 2021 pour l'amélioration de la sécurité** aux passages à niveau, les gestionnaires de voirie réalisant également des investissements de sécurisation.

L'accidentologie aux passages à niveau est en baisse avec une diminution de 50% des décès.

Le non-respect des règles de sécurité est sanctionné par :

- en cas de franchissement d'un passage à niveau : à partir de 135 € d'amende et retrait de 4 points sur le permis de conduire ;
- en cas d'excès de vitesse : les mêmes sanctions que celles encourues sur les routes, à savoir, pour les infractions les plus graves :
 - une amende forfaitaire jusqu'à 3 750 € ;
 - un retrait jusqu'à 6 points sur le permis de conduire ;
 - une suspension de 3 ans du permis de conduire, à partir de 30 km/h au-dessus de la limitation de vitesse ;
 - une immobilisation et/ou confiscation du véhicule, à partir de 40 km/h au-dessus de la limitation de vitesse ;
 - une peine de 3 ans de prison, en cas de récidive d'excès de vitesse supérieure ou égale à 50 km/h.

LE PASSAGE À NIVEAU N°20 D' AISEREY

Chaque jour, ce sont plus de **1 500 véhicules en moyenne et 50 trains qui franchissent le passage à niveau n° 20 d'Aiserey**, situé sur la ligne ferroviaire reliant Dijon à Saint-Amour.

Ce passage à niveau est équipé de 2 demi-barrières et d'un téléphone de secours de type autoroute de part et d'autre de la voie ferrée pour prévenir en cas d'incident. Afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers, 4 feux à diodes complètent le dispositif.

Cinq bris de barrières et trois collisions avec un train ont été déplorés sur le passage à niveau n°20 d'Aiserey depuis 2000 dont le dernier accident le 22 mars 2019 avec une collision entre une voiture et un TER, faisant un blessé léger.

LES PASSAGES À NIVEAU EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Actuellement, en Bourgogne-Franche-Comté, on compte 938 passages à niveau, dont 328 dans le département de la Côte-d'Or.

Parmi ces 938 passages à niveau, 4 d'entre eux font l'objet d'un classement au registre du Programme de Sécurisation National (PSN) :

- **Le PN19 Auxerre « Jonches »** (89), qui a fait l'objet d'une enquête publique. A l'issue de cette enquête, le Commissaire enquêteur a émis un avis défavorable quant au remplacement de ce PN par un ouvrage dénivelé (attente d'une décision de l'Etat) ;
- **le PN87 Tracy-sur-Loire** (58), dont le diagnostic a été réalisé en 2018 ;
- **le PN15 Brétigny** (21), dont le diagnostic a été réalisé. Une étude est en cours pour sortir ce passage à niveau du PSN ;
- **le PN51 Coulanges-sur-Yonne** (89) : un diagnostic approfondi a été réalisé en 2019. Le CEREMA a conclu que ce passage à niveau pouvait sortir de la liste du Programme de Sécurisation National (attente d'une décision de l'Etat).

L'INNOVATION AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

SNCF Réseau investit 3,8 millions d'euros en 2022 sur la région Bourgogne-Franche-Comté pour améliorer la sécurité aux passages à niveau, et mène de nombreuses expérimentations sur ce thème.

Chaque année, plusieurs passages à niveau sont équipés de feux à diodes. Cette signalisation automatique lumineuse et sonore (feux rouge clignotants et sonnerie à la fermeture des barrières), ainsi qu'une signalétique d'annonce du passage à niveau avec panneaux et balises permettent d'améliorer la visibilité et la sécurité.

Des détecteurs d'obstacles et des stickers réfléchissants « barrière cassable » ont été installés sur les barrières intérieures des passages à niveau pour inciter les automobilistes coincés entre les barrières à forcer la barrière afin de ne pas rester bloqués sur la voie et d'éviter une collision.

La vidéoprotection est également en cours de déploiement sur la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce dispositif, déclaré à la Préfecture, filme et enregistre les images du passage à niveau dans un but de prévention. La vidéoprotection, composée d'une caméra et d'un panneau, permet de tracer et d'analyser les incidents éventuels de circulation sur le passage à niveau, et d'inciter les usagers à modifier leur comportement, sans verbalisation. Les prises de vue sont détruites après 30 jours. Un panneau à l'abord du passage à niveau informe les usagers de cette présence.

Afin de renforcer la sécurité des usagers, ce dispositif de vidéoprotection a été installé au passage à niveau de Jonches (89) et sur la ligne Belfort-Delle (90) sur 6 passages à niveau à Danjoutin, Bourogne, Morvillars, Grandvillars, Joncherey et Delle.

À propos de SNCF Réseau

Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et développer le mode ferroviaire au service de la transition écologique, SNCF Réseau développe l'offre de service pour le fret et le marché voyageurs sur les 28 000 kilomètres de ligne dont il assure l'entretien, la modernisation et la sécurité. Gestionnaire du réseau, il commercialise et garantit l'accès neutre et équitable à l'infrastructure. Partenaire des pouvoirs publics, des territoires et des entreprises ferroviaires, SNCF Réseau a pour priorité absolue la satisfaction de ses clients. Société anonyme du groupe SNCF, l'entreprise compte plus de 50 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de près de 6,6 milliards d'euros en 2021.

www.sncf-reseau.com

CONTACTS PRESSE :

SNCF Réseau – Sophie MAYAUD - 06 03 26 17 88 – sophie.mayaud@reseau.sncf.fr

Préfecture de Côte-d'Or – 03 80 44 64 00 - pref-communication@cote-dor.gouv.fr

